L’Université McGill et le décret sur l’immigration des États‑Unis

Message d’Ollivier Dyens, premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante)

Chers étudiants, chères étudiantes,

Vendredi dernier, le président des États-Unis, Donald Trump a signé [un décret modifiant considérablement](https://www.dhs.gov/news/2017/01/29/protecting-nation-foreign-terrorist-entry-united-states) la politique d’immigration américaine. Depuis, plusieurs se demandent quelles seront les répercussions de cette nouvelle politique plus stricte sur les individus qui souhaitent entrer aux États-Unis, compte tenu de leurs divers statuts d’immigrant.

Je tiens à vous informer que l’Université McGill s’efforce activement d’obtenir des réponses du consulat américain et du Service fédéral de l’immigration.

Voici l’information que le gouvernement américain a rendue disponible :

<https://www.cbp.gov/border-security/protecting-nation-foreign-terrorist-entry-united-states>

Toutefois, veuillez garder à l'esprit que les règles et leur interprétation par les douanes et les fonctionnaires de l'immigration et par les compagnies aériennes **peuvent changer sans préavis, même une fois le voyagedébuté**. Veuillez aussi **faire toutes les vérifications nécessaires auprès des autorités canadiennes et américaines avant de prendre une décision**.

N’oubliez pas :

* **Il appartient à l’agent d’immigration américain d’autoriser ou non l’entrée aux États‑Unis**. Prévoyez des délais aux douanes en raison d’un possible resserrement des contrôles. Nous vous tiendrons au fait de l’évolution de la situation. <https://voyage.gc.ca/destinations/etats-unis>

Jusqu’à ce que la situation soit davantage clarifiée, nous recommandons aux membres de la communauté mcgilloise qui possèdent la nationalité de l’un des sept pays visés d’**évaluer soigneusement la situation avant de se rendre aux États-Unis**; d’autre part, ceux qui possèdent certains liens avec ces pays doivent **faire preuve de la plus grande prudence et s’efforcer d’obtenir, avant de se déplacer, la confirmation que leur voyage ne leur occasionnera pas de difficultés**. Les Services aux étudiants étrangers ont [publié un message sur leur site Web](http://www.mcgill.ca/internationalstudents/) précisant que les voyages aux États-Unis dans le but d’obtenir des documents d’immigration doivent être évités.

Nous vous tiendrons informés de l’évolution de la situation.

Nous tenons aussi à vous encourager très fortement à vous inscrire au ‘[McGill Travel Registry](https://www.mcgill.ca/students/international/safety-abroad/registry)’ et à celui du [Gouvernement du Canada](https://voyage.gc.ca/voyager/inscription) avant de quitter le pays pour les États-Unis ou pour toute autre destination.

Entretemps, je vous invite à consulter [l’énoncé de la principale Suzanne Fortier](https://www.mcgill.ca/principal/fr/communications/enonces/enonce-en-reponse-au-decret-promulgue-par-les-etats-unis) dans lequel elle précise que l’Université McGill partage entièrement les préoccupations d’Universités Canada sur cette question.

Nous sommes conscients que ce décret pourrait être une source de stress pour de nombreux membres de notre communauté. N’hésitez pas à recourir aux services qui vous sont offerts. Nous sommes là pour vous aider.

[Services de consultation psychologique et de santé mentale](http://www.mcgill.ca/counselling/)

<http://www.mcgill.ca/counselling/>

Ollivier Dyens

Premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante)